

**Postulat Jacques Perrin et consorts pour la création d'une "coopérative solaire" permettant d'encourager la pose de capteurs photovoltaïques**

*Développement*

Le rayonnement solaire sur la terre correspond à 2850 fois la consommation mondiale actuelle, l'énergie éolienne à 200 fois cette dernière, la biomasse 20 fois, la géothermie 20 fois, l'énergie hydraulique 1 fois. Or, paradoxalement, l'énergie qui a le plus fort potentiel est encore la plus chère aujourd'hui. En effet, suivant la grandeur des installations, le coût du KWH photovoltaïque se situe entre 0,50 et 0,65 francs. Pourtant, comme en témoigne une étude de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), l'évolution des technologies et des processus industriels permettent d'envisager que le prix de revient du KWH tombera à 0,20 francs d'ici 2030, soit environ le prix payé actuellement par les abonnés.

Dans ces circonstances, compte tenu du rôle déterminant que l'électricité va être appelée à jouer ces prochaines décennies, mais aussi du fait que notre canton ne produit que le quart de l'énergie électrique qu'il consomme, il apparaît opportun que la production électrique d'origine photovoltaïque soit encouragée.

Actuellement, la Confédération soutient la pose de panneaux photovoltaïques en s'engageant à racheter cette énergie au prix coûtant (RPC), soit environ à 0,65 francs/KWH. Néanmoins, les budgets limités accordés n'ont pas permis de financer tous les projets annoncés. Actuellement, SWISSGRID en charge de gérer ces budgets dispose d'une importante liste de projets en attente de financement et de réalisation que les compléments de budget fédéraux votés récemment ne réussiront pas à résorber.

Le but de ce postulat est d'encourager la production d'électricité verte d'origine photovoltaïque en créant une coopérative à but non lucratif, dont la mission sera d'aider à financer des projets photovoltaïques, dans la mesure où au moins 50% des surcoûts sont pris en charge par les détenteurs des projets eux-mêmes, l'autre 50% faisant l'objet d'une subvention cantonale.

Il est souhaité que la coopérative puisse disposer d'un budget annuel qui se renouvelle au fil des années, mais il est également prévu que la coopérative inscrive chaque projet sur la liste d'attente mentionnée précédemment et qu'en cas d'acceptation d'un projet par Swissgrid, les montants ainsi versés permettent de libérer de nouvelles capacités d'investissements qui peuvent servir à réaliser immédiatement de nouveaux projets.

De façon à augmenter encore les possibilités d'investissement de la coopérative, les certificats verts de toutes les installations non prises en charge par Swissgrid seront valorisées sur le marché des certificats verts.

Le mécanisme est prévu d'être mis à disposition des particuliers, mais aussi des entreprises ou des institutions exerçant leurs activités dans le canton. Il devrait permettre la réalisation de projets de petite (jusqu'à 4 KW), moyenne (jusqu'à 100 KW) et grande importance (supérieure à 100 KW), dans une proportion à définir.

Pour sélectionner les projets, on pourrait envisager de les analyser sur une base multicritères de façon à ce que les projets retenus en priorité soient les plus efficaces tout en présentant une valeur qualitative particulière. Mais on pourrait également envisager de prendre en compte le fait qu'une ou plusieurs autres mesures d'efficacité énergétique sont prévues en complément. Pour les projets d'importance moyenne et grande, le niveau de l'aide demandée pourrait également être un critère pris en compte. (Contrairement au système de la Confédération, qui prévoit essentiellement que "les premiers arrivés sont les premiers servis").

Compte tenu de la complexité du domaine, tant sur le plan technique que sur le plan des financements, la coopérative devrait pouvoir également être un outil au service des communes qui le souhaitent. Elle pourrait les aider à promouvoir le solaire photovoltaïque sur leur territoire en fonction de leur propre politique en matière de développement durable, par exemple en mettant à leur disposition une partie des outils dont elle dispose pour remplir sa mission de coopérative solaire ou de conduire les projets que les communes souhaiteraient développer spécifiquement.

*Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en commission.*

Lausanne, le 12 octobre 2010.

(Signé) *Jacques Perrin et 21 cosignataires*

*L'auteur n'a pas souhaité développer son postulat en plénum.*

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.*

La discussion n'est pas utilisée.

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**